



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ 3624-130/2015 (R 2026)

**Tuyaux et raccords en polychlorure
de vinyle non plastifié (PVC-U) — Tuyaux
d'un diamètre inférieur ou égal à 150 mm**

NORME

BNQ 3624-130/2015
R 2026

Tuyaux et raccords en polychlorure de vinyle non plastifié
(PVC-U) — Tuyaux d'un diamètre inférieur ou égal à 150 mm

*Unplasticized Polyvinyl Chloride (PVC-U) Pipe and Fittings —
Pipes of 150 mm in Diameter or Smaller*



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

ONZIÈME ÉDITION — 2026-03-03

La présente édition reconduit (confirme), en les intégrant, le texte de l'édition du 21 janvier 2015, le texte de la modification n° 1 du 23 mai 2025 et le texte de la modification n° 2 du 5 décembre 2025. Par conséquent, la présente édition est équivalente à l'édition antérieure.

La décision découlant de l'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera mise en œuvre au plus tard à la fin mars 2036.

ICS : 23.040.20; 23.040.45; 93.020.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) à l'adresse courriel suivante : bnqinfo@bnq.qc.ca ou via le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Un avis par courriel mentionnant la publication d'une nouvelle édition d'un document révisé, de modificatifs ou d'erratas sera envoyé à l'adresse courriel utilisée lors de l'achat en ligne.

Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou de la publication de modificatifs ou d'erratas.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** indiquent une recommandation ou ce qu'il est conseillé, mais non obligatoire, de faire. Les formes verbales conjuguées **peut** et **peuvent** indiquent une possibilité ou ce qu'il est permis de faire.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (à caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (à caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (à caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (à caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

La **graphie** de certains mots contenus dans ce document peut ne pas tenir compte de l'orthographe modernisée.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré à titre de document de référence à des fins d'utilisation volontaire. Le BNQ ne peut être tenu responsable d'aucun dommage pouvant découler de l'utilisation de ce document, de son interprétation ou de la mise en œuvre des exigences qui y sont prévues. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles de l'industrie ou des conditions de marché l'exigent, notamment, mais non limitativement, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. Il est également de la responsabilité de l'utilisateur de tenir compte des limites et des restrictions formulées dans le présent document et de juger de sa pertinence pour l'usage qu'il veut en faire.

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

AVANT-PROPOS

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences et lignes directrices du Conseil canadien des normes (CCN) pour les organismes d'élaboration de normes. Sa reconduction (confirmation) a été approuvée par un comité de normalisation formé des membres suivants :

Fournisseurs

ABDEL-AHAD, Suzanne	TabiPlast
BÉRARD, Guylaine	Bow Groupe de plomberie
CHARKY, Alain	IPEX
KIROUAC, Stéphane	Groupe Brunet
PAWELCZAK, Michael	Westlake Tuyaux et Raccords

Utilisateurs

BÉLANGER, Hélène	Ville de Québec
GAUTHIER, Samuel	TGC
ST-LAURENT, Didier	Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse
WHISSEL, Maxime	Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Intérêt général

COUILLARD, Claude	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)
HASSANABADI, Hojjat Mahi	Investissement Québec, Vice-présidence (VP) Innovation

LORANGER, Marc-Antoine

Ministère des Transports et de la Mobilité
durable (MTMD)

NGUYEN, Khanh Quoc

Coalia

SCHIFFINO, Anibal Jose

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs (MELCCFP)

Équipe de coordination du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

FAYE, Moustapha

TREMBLAY, Carole

L'édition 2015 de la présente norme a été élaborée et approuvée par un comité de normalisation formé des membres votants suivants :

BERGERON, Marie-Claude	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) — Direction des eaux municipales
BERGERON, Stéphane	Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)
CARON, Jean-Yves	Les plastiques Abénaki inc.
CAZA, Alain	Groupe béton Brunet pour Next Polymers
COUILLARD, Claude	Ville de Québec — Service de l'ingénierie
GINGRAS, Jean	Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
GRENIER, Daniel	Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
LEROUX, Alain	IPEX
LORANGER, Marc-Antoine	Ministère des Transports du Québec — Service des matériaux d'infrastructures
PATENAUDE, Rowena	Groupe Royal
PHARAND, Jacques	Ville de Montréal
ST-DENIS, Jacques	Laboratoire Intertek
VÉZINA, Christian	Roy Vézina associés
GAGNÉ, Nicole (normalisatrice)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
2.1	GÉNÉRALITÉS	1
2.2	DOCUMENTS D'UN ORGANISME DE NORMALISATION	2
3	DÉFINITIONS	3
4	CLASSIFICATION	4
5	EXIGENCES GÉNÉRALES	4
5.1	MATÉRIAU DE FABRICATION DES TUYAUX ET DES RACCORDS	4
5.1.1	Plastique PVC vierge	4
5.1.2	Plastique PVC réutilisé	5
5.1.3	Plastiques PVC recyclés	5
5.1.4	Rebuts industriels de PVC	5
5.2	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES TUYAUX ET DES RACCORDS	5
5.3	ASSEMBLAGE DES TUYAUX ET DES RACCORDS	6
5.3.1	Joints collés	6
5.3.2	Joints d'étanchéité	6
6	EXIGENCES PARTICULIÈRES	6
6.1	CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES	6
6.1.1	Dimensions des tuyaux et des raccords	6
6.1.2	Longueur utile L	6
6.1.3	Épaisseur i des couches de PVC vierge (tuyaux à paroi lisse en couches multiples coextrudées)	7
6.1.4	Ovalisation	7
6.2	CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES ET PHYSIQUES	7
6.2.1	Rigidité	7
6.2.2	Résistance à l'écrasement	7
6.2.3	Résistance aux chocs	7
6.2.4	Étanchéité des joints	7

6.3	CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES	7
6.3.1	Résistance aux agents chimiques	7
6.3.2	Vérification de la qualité d'extrusion du PVC des tuyaux	8
6.3.3	Vérification de la qualité du moulage des raccords en PVC	8
6.4	PROTECTION CONTRE LE RAYONNEMENT SOLAIRE	8
6.5	VÉRIFICATION DU LIEN DE FUSION	8
6.6	TUYAUX PERFORÉS POUR LE DRAINAGE DES BÂTIMENTS	8
7	MÉTHODES D'ESSAI OU DE CONTRÔLE	9
7.1	CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONNELLES	9
7.1.1	Généralités	9
7.1.2	Diamètres	9
7.1.3	Mesure de l'épaisseur de la paroi des tuyaux	9
7.1.4	Longueur du tuyau	9
7.1.5	Ovalisation	10
7.1.6	Dimensions des raccords	10
7.2	ESSAIS	10
7.2.1	Généralités	10
7.2.2	Essai de rigidité	10
7.2.3	Essai de résistance à l'écrasement	11
7.2.4	Essai de résistance aux chocs	11
7.2.5	Essai de résistance aux agents chimiques	12
7.2.6	Essai d'étanchéité des joints collés	12
7.2.7	Vérification du lien de fusion	13
8	MARQUAGE ET MANUTENTION	13
8.1	MARQUAGE	13
8.1.1	Tuyaux	13
8.1.2	Raccords	14
8.2	MANUTENTION	14
Tableau 1 —	Rigidité des tuyaux	15
Tableau 2 —	Énergie nécessaire à l'essai de résistance aux chocs	15
Figure 1 —	Dimensions des tuyaux à paroi lisse fabriqués par extrusion simple	16
Figure 2 —	Dimensions des tuyaux à paroi lisse en couches multiples coextrudées	17
Figure 3 —	Dimensions de l'emboiture pour joints collés	18
Figure 4 —	Dimensions de l'emboiture pour assemblage avec un joint d'étanchéité	19
Figure 5 —	Cotes de montage des raccords moulés	20

Figure 6 —	Longueur utile L des tuyaux	21
Figure 7 —	Patron de perçage des tuyaux perforés utilisés pour contrer les dépôts d'ocre dans les drains de fondations	22
Annexe A —	Propriétés physiques des joints d'étanchéité en élastomère constitué de caoutchouc vulcanisé	23
Tableau A.1 —	Tableau des propriétés physiques	23
Annexe B —	Renseignements et recommandations concernant l'entreposage, l'installation et l'utilisation des tuyaux et des raccords	24
Annexe C —	Références informatives	26

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme spécifie les caractéristiques et les méthodes d'essai applicables aux tuyaux en poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), d'un diamètre nominal inférieur ou égal à 150 mm, destinés à être enterrés et à canaliser les eaux usées dont l'écoulement se fait par gravité.

La présente norme s'applique aux tuyaux dont la paroi est lisse à l'intérieur et à l'extérieur, qu'ils soient fabriqués par extrusion simple ou en couches multiples coextrudées (paroi multicouches). Les tuyaux sont munis d'emboîtures pour assemblage fixe par collage ou pour assemblage avec un joint d'étanchéité.

La présente norme s'applique particulièrement aux canalisations d'assainissement suivantes :

- a) canalisations d'égout, branchements et collecteurs raccordés au réseau d'égout municipal;
- b) canalisations d'égout, installées sous les bâtiments (domaine de l'habitation);
- c) canalisations pour effluents, installées hors des bâtiments (domaine de l'habitation).
- d) tuyaux perforés pour le drainage des bâtiments en vue de réduire le risque de formation de dépôts d'ocre (voir article 6.6).

La présente norme s'applique également aux raccords moulés en poly(chlorure de vinyle) d'un diamètre inférieur ou égal à 150 mm permettant d'assembler les tuyaux couverts par la présente norme entre eux, de même qu'avec les tuyaux couverts par la norme BNQ 3624-050.

La présente norme a été élaborée en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

2.1 GÉNÉRALITÉS

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation de la présente norme et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.